

Inscription des élèves



La période ordinaire de **pré-inscription** commence généralement au mois de février. Il faut remplir deux imprimés:

- Le **formulaire de demande d'inscription** à l'établissement choisi.
- Le **questionnaire pour les mères et les pères** qui est disponible au niveau de l'établissement scolaire.



Pour les enfants qui arrivent en dehors de la période ordinaire d'inscription (après février), les démarches d'inscription peuvent être effectuées auprès des **centres scolaires** et des **Délégations du Département d'Éducation**.



Les familles peuvent choisir le centre scolaire et le modèle linguistique.

- Il convient d'être inscrit au Registre des Habitants.
- Les centres placent l'élève dans la classe qui correspond à son âge. Un ajustement peut être effectué en fonction du niveau d'études ou des besoins éducatifs.



L'enseignement obligatoire au Pays Basque Euskadi

Accès au système éducatif pour les enfants de moins de 16 ans

Pays Basque / Euskadi

Le Pays Basque ou Euskadi est une communauté autonome de l'Etat espagnol, limitrophe de la France et est considérée comme une nationalité historique.



Le Pays Basque est une communauté bilingue et son Statut d'Autonomie reconnaît deux langues officielles: le basque et le castillan.

La scolarisation au Pays Vasco

- L'éducation est **obligatoire et gratuite**. Les modalités d'enseignement s'organisent en trois étapes (Enseignement préscolaire (non obligatoire): 2 à 5 ans; Enseignement primaire: 6 à 12 ans; Enseignement secondaire: à partir de 12 ans).
- L'année scolaire commence en septembre et se termine en juin/juillet. Il y a trois périodes de vacances: Noël, Semaine Sainte-Pâques, Été.
- Au Pays Basque il existe des établissements d'éducation **publics, privés-sous contrat et privés**.
- Le système éducatif compte **trois modèles** linguistiques:

MODELE A

Le castillan est la langue véhiculaire. Toutes les matières sont enseignées dans cette langue, sauf le basque.

MODELE B

Certaines matières sont enseignées en basque et d'autres en castillan.

MODELE D

Le basque est la langue véhiculaire. Toutes les matières sont enseignées dans cette langue, sauf le castillan.

L'enseignement en anglais est inclus.

Choix de l'établissement et procédure d'admission

Toute personne a **le droit de choisir l'établissement** dans le cadre de l'offre éducative.



Un cadre réglementaire définira une procédure unique d'admission des élèves au sein des établissements publics dépendant du Département de l'Education ainsi que des établissements sous contrat.

Pour la scolarisation des élèves en dehors de la période ordinaire d'admission, la demande devra être effectuée au niveau du centre éducatif ou des délégations du Département d'Education de chaque province. Les préférences des familles seront prises en compte dans la limite, entre autres, des places disponibles dans les établissements, dont le nombre est déterminé à chaque moment par le **Département de l'Education**.

Liens pour en savoir plus



Aisa
Apprendre le basque

ikasten.ikasbil.eus



Primeran
Plate-forme de contenus

play.google.com



EITB
Radio et Télévision Publique Basque

eitb.eus



Hiru3 komunitatea
Contenus éducatifs pour enfants

eitb.eus

Modalités de scolarisation

ÂGE	ANNEE SCOLAIRE	ETAPE EDUCATIVE
0-2	Enseignement Préscolaire	Non obligatoire
2-3	3 ^{ème} année du 1er Cycle de l'Enseignement préscolaire (EI)	Non obligatoire
3-4	1 ^{ère} année/Enseignement préscolaire (EI)	Non obligatoire
4-5	2 ^{ème} année/Enseignement préscolaire (EI)	Non obligatoire
5-6	3 ^{ème} année/Enseignement préscolaire (EI)	Non obligatoire
6-7	1 ^{ère} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
7-8	2 ^{ème} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
8-9	3 ^{ème} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
9-10	4 ^{ème} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
10-11	5 ^{ème} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
11-12	6 ^{ème} année Enseignement Primaire (EP)	Obligatoire
12-13	1 ^{ère} année Enseignement Secondaire (ESO)	Obligatoire
13-14	2 ^{ème} année Enseignement Secondaire (ESO)	Obligatoire
14-15	3 ^{ème} année Enseignement Secondaire (ESO)	Obligatoire
15-16	4 ^{ème} année Enseignement Secondaire (ESO)	Obligatoire